



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Nbre de membres :

afférents au Conseil : 11
en exercice : 11
présents : 9
pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un, le dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Date de la Convocation : 03/11/2021

Date d'affichage : 03/11/2021

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY, Louise SARRASIN et Ge YOUA PAO, Messieurs Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN et Damien DOMINIQUE.

Excusée : Jean-Michel CHARBONNIER et Matthieu MICHAUD.

Secrétaire de séance :

Carole CHANTEGROS-TREIK

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 24 septembre 2021

Le Conseil municipal **approuve** le compte rendu de la séance du 24 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

Décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Maire

Retour sur quatre droits de préemption non exercés.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Mme le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour d'ordre budgétaire à savoir une décision modificative afin de réaliser un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte** l'ajout d'un point 6.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

1. Détermination du prix des concessions.

Madame la première adjointe rappelle à l'assemblée, la délibération en date du 18 janvier décembre 2018 fixant les divers prix des concessions de terrain dans les cimetières.

Madame la première adjointe propose de nouveaux montants pour les différentes sortes de concessions présentes dans les cimetières communaux après avoir exposé les différents tarifs de communes avoisinantes et le coût d'acquisition d'un columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** des tarifs suivant :

- 1- Concession en terre pour une durée de 15 ans : 330,00 €
- 2- Concessions en terre pour une durée de 30 ans : 450,00 €
- 3- Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 390,00 €

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

2. Acquisition d'un columbarium et recherche de subventions.

L'actuel columbarium n'a plus de place famille de disponible. Un contact a été pris avec le fournisseur de ce columbarium ainsi qu'un autre. Des devis ont été établis pour 10, 12 et 20 familles. Des recherches de subventions ont également été lancées mais elles ne sont possibles que pour les aménagements du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** de rester au même prestataire, la société Granimont, afin d'avoir une uniformité dans les columbariums et de se positionner sur le « 12 familles » pour un coût HT posé de 4757,00 € HT.

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

3. Changement de nomenclature

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Notre secrétaire accepte de basculer dès le 1^{er} janvier 2022 de la M14 à M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** de passer à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

4. Repas des aînés.

Madame la première adjointe fait part au Conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le Dimanche 5 décembre 2021. Les conditions sont les suivantes :

- aux personnes du village de plus de 65 ans dans l'année, le repas sera offert ;
- aux personnes plus jeunes ou extérieures au village souhaitant participer au repas, le montant sera de 20.00 € ;
- aux personnes ne pouvant se déplacer un colis leur sera déposé.

Le repas sera préparé par le traiteur « Plaisirs de la table » et les boissons seront prises en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte** d'appliquer les conditions ci-dessus

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

5. Noël des enfants.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'offrir, comme tous les ans, un cadeau de fin d'année aux enfants, résidant sur la commune, scolarisés en école maternelle et primaire et âgés de moins de 12 ans.

Madame le Maire liste les ayants droits dans un tableau communiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte** d'appliquer les conditions ci-dessus et d'organiser un goûter à la salle polyvalente afin de remettre les cadeaux aux enfants si les conditions sanitaires le permettent.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

6. Décision modificative n°1.

Madame le Maire, expose la nécessité de prendre une décision modificative :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) : Installations de voirie	-3 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-3 000,00
	-3 000,00		-3 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-3 000,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	-3 000,00	Total Recettes	-3 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **accepte** cette décision modificative.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations diverses

- Il faudrait nettoyer la commune une dernière fois avant l'hiver. Une journée communale avec appel à bénévoles est donc proposée le SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 à partir de 9h00 jusqu'à 12h00. Une communication devra être faite à cet effet afin d'avertir un maximum d'habitants.
- AJ3M, la société qui a été retenue pour l'installation des jeux, nous communique la semaine 50 pour l'installation. Un rendez-vous est programmé la semaine prochaine afin de déterminer les travaux à réaliser au préalable. Le panneau d'entrée de Labruyère nous a été rapporté, il sera réinstallé par Sébastien DESOGERE dans les jours à venir.
- Un nouveau trou sur la rue du Pont du Biez a été décelé par Damien DOMINIQUE. Il se charge de le reboucher et alerte l'ensemble du conseil sur la nécessité de l'alerter sur les trous en formation afin qu'il puisse intervenir dès leur apparition avant qu'ils n'atteignent une taille trop critique.

Séance levée à 21h25

Le secrétaire de séance,

Carole CHANTEGROS-TREIK

Le Maire,

Céline GILARDET